

Conseil Municipal - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon- La Vèze - Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de permettre une action plus cohérente et plus efficace en matière de coopération intercommunale, il est proposé de désigner M. Michel LOYAT en qualité de délégué titulaire de la Ville de Besançon en remplacement de M. Bernard REGNIER.

Il est rappelé que Michel LOYAT est déjà le représentant titulaire de la Ville de Besançon à l'aéroport Dole-Tavaux.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.